

"Good bye, Danemark ? (2)" dans Europe (5 juin 1992)

Légende: Dans son éditorial du 5 juin 1992, Emanuele Gazzo, rédacteur en chef de l'Agence Europe, évoque les raisons du refus exprimé par les Danois de voir leur pays ratifier le traité de Maastricht.

Source: Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. GAZZO, Emmanuele ; Réd. Chef RICCARDI, Ferdinando. 05.06.1992, n° 5 744; 40e année. Bruxelles. "Good bye, Danemark ? (2)", auteur:Gazzo, Emanuele , p. 1.

Copyright: (c) Europe, Agence internationale d'information pour la presse

URL: http://www.cvce.eu/obj/good_bye_danemark_2_dans_europe_5_juin_1992-fr-5eeac7dc-cc95-42c3-a51c-26b2b467a0bc.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Good bye, Danemark ? (2)

Il va de soi que le "non" au Traité sur l'Union, prononcé par une majorité (très faible) de Danois, doit faire réfléchir (d'abord les Danois eux-mêmes car leur pays est cassé en deux, ce qui est un problème en soi).

Une première remarque à faire est que ce "non" est principalement une manifestation, parmi d'autres, de l'écart, sinon du fossé, qui ne fait que s'élargir entre l'opinion publique et la classe dirigeante. Ce phénomène se constate dans toutes nos démocraties représentatives (y compris aux Etats-Unis), et porte sur un tas de problèmes de société et d'éthique: il ne concerne pas spécialement la problématique de l'union européenne. Deuxième remarque: la ratification de Maastricht n'a été qu'un prétexte. Le "non" est un "non" aux principes fondamentaux de la Communauté: les Danois qui ont dit "non" ont-ils jamais lu les préambules et les articles fondamentaux des Traités de Paris (1951) et de Rome (1957) et de l'Acte unique (1986) ? Maastricht est un développement logique et nécessaire de tout cela, mais le véritable "tournant historique" (comme l'écrit l'ambassadeur Cesidio Guazzaroni ancien membre de la Commission européenne - dans la "Lettre confidentielle" N°671 du Cercle d'études diplomatiques de Rome) avait été pris à l'époque, lorsqu'on jetait les fondements "d'une union sans cesse plus étroite entre nos peuples". La vérité sur ce point est que les gouvernements de l'époque ont menti aux Danois en leur laissant croire qu'adhérer à la Communauté, c'était tout simplement être présents dans le marché, ce marché où se trouvaient leurs clients principaux, les Allemands bien sûr, mais surtout les Britanniques. Il en a été plus ou moins de même lors des négociations sur l'Acte unique: puisque Londres l'acceptait, il devait être bon de l'accepter; il s'agissait finalement de réaliser ce grand marché. Maintenant, les Danois constatent que le Royaume-Uni a signé le Traité de Maastricht et va le ratifier, ayant obtenu non seulement que soit rayée toute allusion à la vocation fédérale, mais aussi la faculté de "opting out" en matière sociale et monétaire. Ils ont espéré obtenir quelque chose d'analogue: le référendum leur a paru le moyen de pression le plus apte à la besogne. Ils vont s'apercevoir qu'il n'en est rien et que la logique voudrait que le Danemark quitte carrément la Communauté. C'est d'ailleurs ce que préconise le groupe de soutien de l'intergroupe fédéraliste du PE (voir ce Bulletin, p. 4).

Pour notre part, nous sommes convaincus que si on expliquait clairement aux Danois ce qui est en jeu, ils demanderaient qu'il y ait davantage et pas moins de fédéralisme, en sachant exactement quels sont les transferts de souveraineté indispensables.

Il faudra revenir sur tout ça. En attendant, à l'heure d'écrire ces lignes, nous ne savions pas ce que les ministres allaient décider jeudi soir à Oslo. Il apparaissait toutefois que la variante au premier scénario que nous avons indiqué hier, couplée en partie avec le troisième scénario, serait retenue comme issue possible. En effet: (a) la suggestion de "renégocier" a été déjà abandonnée par les Danois eux-mêmes, leurs onze partenaires l'ayant rejetée; (b) les gouvernements poursuivent les procédures de ratification qui, dans certains cas, sont déjà assez avancées: il s'agit de savoir s'il est opportun de les accélérer ou d'en ralentir le rythme; (c) les Onze prennent acte du fait que le "non" danois les oblige à apporter quelques adaptations au texte de Maastricht qui institue l'Union. Ces adaptations concerneront essentiellement certaines clauses institutionnelles des titres II, III et IV, compte tenu du fait que le Danemark ne participera pas aux délibérations sur ce qui "innove" par rapport au Traité de Rome amendé par l'A.U.E. Ils pourraient cependant suivre une autre piste, à savoir rédiger un nouveau traité (qui s'appellerait Traité sur l'Union) incorporant les Traités de Rome et de Paris amendés par l'A.U. et par ce qui se trouve dans les textes signés à Maastricht. Cela éviterait les complications inhérentes à l'application à un pays des traités "non amendés" par Maastricht. Et offrirait aux Danois la possibilité d'ouvrir un large débat et lancer un nouveau référendum (sur un objet différent de celui qui a eu lieu, donc constitutionnellement admissible) à l'issue duquel Copenhague pourrait demander éventuellement de devenir membre de l'Union. On se demande si ces soucis "juridiques" n'entraîneront pas des complications (graves) politiques. On verra.

Emanuele Gazzo